

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2022DECISION123**

**Objet :** Devis avec la société SMAC pour les travaux étanchéité rue de l'ancien prieuré, Le Poiré sur Vie

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis n° A13E15DV136556 du 18 juillet 2022 de la société SMAC assistance service : 95 rue Pierre Gilles de Gennes 85000 LA ROCHE SUR YON, pour les travaux d'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment situé 16 rue de l'ancien prieuré 85170 LE POIRE SUR VIE

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le devis n° A13E15DV136556 du 18 juillet 2022 de la société SMAC assistance service : 95 rue Pierre Gilles de Gennes 85000 LA ROCHE SUR YON, pour les travaux d'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment situé 16 rue de l'ancien prieuré 85170 LE POIRE SUR VIE, pour un montant HT de 10 890,83 €, soit 13 069 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 19 juillet 2022, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**

Le Président,  
**Guy Plissonneau**



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.